

CONSTATS

La nocivité des pesticides, utilisés abondamment dans l'agriculture comme dans les usages ménagers et les espaces publics, n'est plus à démontrer. Les nombreuses études scientifiques, telles celle publiée par l'INSERM* en 2013, en témoignent.

Les dégâts à long terme sur la santé humaine et les atteintes irréversibles à la biodiversité mettent en danger la survie, dans des conditions acceptables, des espèces vivantes et de notre planète.

Or, contrairement aux engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement comme le Plan Ecophyto, l'objectif de réduire de 50% l'usage des pesticides est un échec. A l'échelle de la nouvelle Région, les situations diffèrent :

- Le **Poitou-Charentes** est une des régions de France où l'usage des pesticides est le plus élevé, avec la culture du colza et de la vigne, et peu de surface en agriculture biologique ou boisée.
- A l'opposé, le **Limousin** est la région de France où l'usage des pesticides est le plus faible, malgré la pomiculture industrielle, très consommatrice de pesticides, l'agriculture biologique y est peu développée et la surface boisée est importante.
- L'**Aquitaine** est en position intermédiaire avec des cultures traitées et une abondance de surfaces boisées.

Dans la majeure partie de la nouvelle région, la diminution régulière de ses surfaces en herbes abouti à une augmentation de l'usage des pesticides.

La promotion de l'agroécologie doit concerner l'ensemble de son agriculture et de ses systèmes de production.

Il est urgent d'agir et, si certaines solutions relèvent des niveaux législatifs et réglementaires, les collectivités territoriales, telles que notre nouvelle Région, peuvent participer largement à l'incitation et à l'action préventive.

PROPOSITIONS
CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée de nouvelles compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET* fixant notamment les orientations de la Région en matière de pollution de l'air.

Concernant l'utilisation des pesticides en agriculture, il s'agit de fixer des objectifs incitatifs et préventifs et de favoriser un modèle agricole alternatif et durable :

➔ **Moduler progressivement les aides à l'agriculture selon :**

- **la diminution de l'utilisation de pesticides**, avec un indicateur régional opérationnel (NODU* régional)
- **la non utilisation des semences OGM* et des Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH)**
- **l'engagement progressif des acteurs**, avec une modulation tant des aides liées au 2ème pilier de la PAC que des aides économiques aux exploitations et à leurs coopératives ou à leurs institutions représentatives.

➔ **Accompagner à l'évolution des pratiques agricoles alternatives et durables :**

- ☛ **Soutenir et encourager l'évolution** des pratiques agricoles, notamment par le maintien et le développement de :
 - **En grande culture, arboriculture et viticulture** : désherbage mécanique, rotation et diversification des cultures, utilisation des variétés adaptées et résistantes, bacs récupérateurs de produits, etc.
 - **En élevage de ruminants**, en zones intermédiaires : l'herbe pâturée et les prairies permanentes.
- ☛ **Rédiger un bulletin de santé du végétal indépendant** de l'agrofourniture, **bulletin d'avertissement et de préconisation de traitements.**
- ☛ **Anticiper collectivement l'apparition d'organismes tels que la Chrysomèle** pour une lutte intégrée efficace.
- ☛ **Faciliter économiquement la conversion** pour une nette réduction voire la suppression de l'usage de pesticides.

→ **Soutenir les pratiques agricoles durables existantes :**

☛ **Favoriser les circuits alimentaires de proximité**, issus de pratiques durables en s'assurant de leur qualité.

☛ **Développer la vente directe** : pour un meilleur aspect des produits, la commercialisation par revente et la distribution classique (GMS*) oblige les producteurs à sur-traiter pour obtenir des produits standardisés.

→ **Prévenir des effets nocifs par une information transparente des agriculteurs et des collectivités :**

☛ **Proscrire sans délai les molécules classées** cancérigène-mutagène-reprotoxique (CMR) par l'OMS*, comme le glyphosate, les pesticides et les insecticides néonicotinoïdes.

☛ **Inviter les communes de la nouvelle Région à l'application de la Charte Terre Saine** sur leur territoire

☛ **Anticiper les risques d'un « scandale » de santé publique** liés aux traitements par des pesticides

REALISATIONS

→ **Information, sensibilisation :**

• **Lanceurs d'alerte** : des médecins du Limousin ont lancé **un appel alertant sur les conséquences sanitaires de l'usage intensif des pesticides en arboriculture**, et les dangers des résidus de pesticides dans l'alimentation.

→ **Accompagnement des pratiques agricoles alternatives :**

• Le réseau **Bio d'Aquitaine** accompagne des agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique (AB), entourés : visites avec des producteurs et des conseillers AB, **échanges techniques sur les volets commercial, humain et social de fermes en AB, rencontres planifiées, documents techniques** de différentes filières en AB...

• Les agriculteurs du CIVAM* affirment possible de **réduire l'usage des pesticides et maintenir ses performances**.

Zoom sur... les groupes Cultures Economes et Ecophyto du CIVAM du Haut-Bocage (79)

Les agriculteurs des deux groupes ont multiplié **les essais en conditions réelles**, utiliser des **techniques de communication adaptées** (flash info par SMS*, outils d'aide à la décision et d'animation innovants). Les résultats obtenus sont significatifs : une **réduction des Indices de Fréquence de Traitement (IFT)** sur les cultures pour trois systèmes conventionnels sur quatre et une meilleure maîtrise des adventices pour les fermes en AB.

☛ Données scientifiques :

INRA* : Préconisations du Plan Ecophyto (2010) : « Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? »

<http://inra.dam.front.pad.brainsonic.com/ressources/afile/224979-c9978-resource-ecophyto-r-d-synthese.html>

INSERM « Cancers et environnement » (2009) :

<http://www.inserm.fr/thematiques/cancer/dossiers/cancers-et-environnement>

Plan Ecophyto 2018 : 1ère évaluation du NODU (2010)

<http://www.actualites-news-environnement.com/24251-Plan-Ecophyto-2018-premiere-evaluation-NODU.html>

OMS : <http://www.who.int/features/qa/87/fr/>

☛ Réseaux de l'agriculture durable

Réseau Bio Aquitaine : <http://www.bio-aquitaine.com/>

CIVAM HB : <http://inpactpc.org/les-membres-du-reseau/37-federation-regionale-des-civam.html>

☛ Informations techniques :

Les VrTH, Confédération paysanne (2013) : http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret%20VrTH_V2.pdf

Charte Terre Saine, Région Poitou-Charentes : <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/>

POUR ALLER PLUS LOIN